	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000 A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires : - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement</p>
<p align="center">Service instructeur (Guichet unique) : DDT, Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

<p align="center">Site Natura 2000 CHAUMES DE VIGNAC ET DE CLERIGNAC</p>	
<p align="center">Statut : ZSC</p>	<p align="center">Code : FR5400411</p>
<p align="center">Liste des animateurs : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000</p>	
<p align="center">Textes de référence : - Arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation de la ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac ; - Arrêté préfectoral du 29 septembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2007)</p>	

Description et intérêt du site :

Ce site est composé d'un large plateau sur calcaires durs bordé à l'ouest par des micro-falaises et au nord par des versants abrupts. Ces derniers précèdent un thalweg encaissé abritant une petite zone humide (source). Une grande partie du plateau est parsemée de blocs rocheux et de petites fosses d'extraction, résultant de l'exploitation passée des calcaires durs du Turonien pour la pierre à construction et la réalisation de meules. Site presque entièrement couvert de pelouses xéro-thermophiles parsemées de quelques fourrés arbustifs à Genévrier, représentés par diverses associations végétales rares.

<p align="center">Qualité et importance</p>	<p>Il est l'un des sites centre-atlantiques majeurs pour les pelouses calcicoles xéro-thermophiles et leurs habitats associés (fruticées, chênaie pubescente) avec une forte représentation de taxons d'origine méditerranéenne ou méditerranéo-montagnarde. Site particulièrement remarquable par la diversité et les surfaces couvertes par les principales associations végétales typiques de ce milieu allant des plus ouvertes aux plus fermées : dalles rocheuses à Orpin à pétales droits (<i>Sedum ochroleucum</i>), "tonsure" thérophytiques à Sabline des chaumes <i>Arenaria controversa</i>, pelouses xérophiiles rases et écorchées à Crapaudine de Guillon et Koellerie des Vulais (<i>Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae</i>) avec une sous-association typique à Globulaire commune (<i>Globularia valentina</i>) et pelouse-ourlet à Sesslerie (<i>Lino salsolidis-Seslerietum albicantis</i>), et fourrés à Nerprun des rochers (<i>Rhamnus saxatilis</i>).</p>
<p align="center">Vulnérabilité</p>	<p>Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope ont permis de stopper la plupart des diverses menaces anthropiques auxquelles était soumis le site : construction d'habitations, "écorchage" des pelouses par le passage régulier de motos tout-terrain, points de rudéralisation, mise en culture des bas de versants, plantation de conifères, projet d'extension de carrières de granulats. La gestion menée par le Conservatoire d'Espaces Naturels doit être pérennisée et élargie à l'ensemble du site Natura 2000, afin de ne pas laisser se développer les problèmes liés à la dynamique naturelle du vieillissement des pelouses (densification de la strate herbacée, élimination des tonsures à thérophytes, progression des fruticées) depuis la disparition de toute activité pastorale. Cependant certaines menaces sont toujours présentes sur le site, notamment motos tout-terrain, vandalisme.</p>

Items concernés au régime d'autorisation propre à Natura 2000 (liste locale n°2)

- 6- Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7- Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 21- Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0. : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 27- Travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines ;
- 29- Arrachage de haies ;
- 30- Travaux aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à 2ha ;
- 32- Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2mètres ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste

Classe d'habitat	· Pelouses sèches, Steppes	69 %
	· Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues	20 %
	· Forêts caducifoliées	4 %
	· Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	2 %
	· Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	2 %
	· Autres terres arables	1 %
	· Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux, courantes)	1 %
	· Forêt artificielle en monoculture (ex : plantations de peupliers ou d'arbres exotiques)	1 %

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE :

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires :

- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de *Alyso-Sedion albi* (1,03 ha) ;
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-Brachypodietea* (2,06 ha).

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

Amphibiens :

1193 - Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

Mammifères :

1303 - Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

Invertébrés :

1041 - Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

1046 - Gomphe de Graslin *Gomphus graslinii*

1044 - Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

1083 - Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Site centre atlantique majeur pour les pelouses calcicoles xérothermophiles	Chiroptères Sonneur à ventre jaune Agrion de mercure Lucane cerf-volant

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	
Chiroptères	Chiroptères – Gîtes estivales				Reproduction et élevage des petits									
	Chiroptères – Gîtes hibernaux	Hivernation									Hivernation			
	Chiroptères – Gîtes estivaux et hibernaux	Hivernation			Reproduction et élevage des petits							Hivernation		
Insectes	Cordulie à corps fin					Emergence et ponte								
	Agrion de Mercure					Reproduction et ponte								
	Gomphe à cercoïdes fourchus						Reproduction et ponte							
	Lucane cerf-volant						Reproduction							
Amphibien	Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte									
Broyage/débroussaillage (Pelouses calcicole et sèche, manteau de genévriers)				Développement des hampes florales et pollinisation										

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX :

Habitats d'intérêt communautaire :

3140 - Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp* (algue) ;
 5130 - Formations à Genévrier commun *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (20,6 ha) ;
 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*)*(sites d'orchidées remarquables) (69,01 ha) ;
 8210 - Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (1,03 ha) ;
 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin ;

Espèces de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore et de la Directive Oiseaux



Amphibiens :

Rainette verte *Hyla arborea*
 Grenouille agile *Rana dalmatina*



Reptiles :

Couleuvre verte et jaune *Hierophis viridiflavus*
 Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*
 Lézard des murailles *Podarcis muralis*



Invertébrés :

Azuré du serpolet *Maculinea arion*



Mammifères :

Sérotine commune *Eptesicus serotinus*
 Noctule commune *Nyctalus noctula*
 Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*



Oiseaux :

Milan noir *Milvus migrans*
 Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*
 Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*
 Pipit rousseline *Anthus campestris*
 Alouette lulu *Lullula arborea*

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	7	2
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	6	-
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	-	-
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	9	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	6	

PARTICULARITÉ DU SITE :

Arrêté de Protection de Biotope (APPB) « Les Chaumes de Vignac-Les-Meulières »
Arrêté du 23 décembre 1993 portant protection d'un biotope sur le territoire des communes de CLAIX et ROULLET-SAINT-ESTEPHE (modifié en 2008)

Site web du site Natura 2000 :

<http://pelousescharente.n2000.fr/site/site-1>

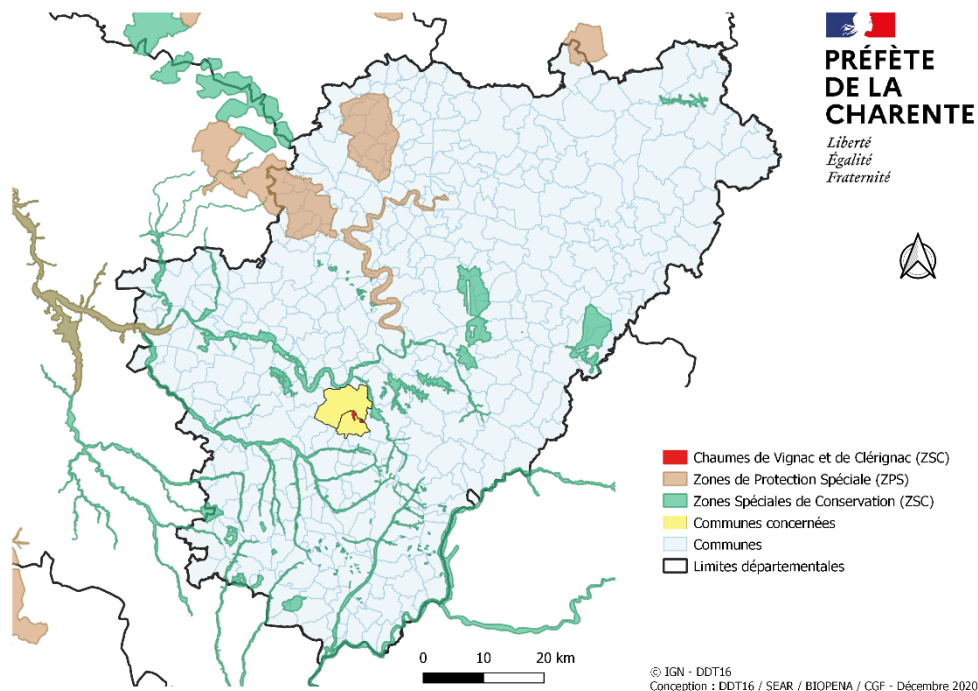
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5400411.pdf>

Pour consulter le DOCOB :

<http://pelousescharente.n2000.fr/pelouses-seches-de-charente/chaumes-du-vignac-et-de-clerignac/document-d-objectifs>

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Claix, Roulet-Saint-Estèphe

Autres sites Natura 2000 en relation avec le site :

- ZPS FR5412009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac

Périmètre des Chaumes de Vignac et de Clérignac :

